

Philippe Bas, président de la commission des lois du Sénat, Muriel Jourda et Jean-Pierre Sueur, co-rapporteurs de la commission d'enquête parlementaire sur « l'affaire Benalla » ont publié le 2 janvier un communiqué.

« Affaire Benalla » : La commission demande des explications à l'Élysée et au Gouvernement

Ces derniers jours, la presse s'est fait l'écho d'informations selon lesquelles M. Alexandre Benalla aurait fait usage, au cours des derniers mois, des passeports diplomatiques qui lui avaient été délivrés dans le cadre de ses fonctions à l'Élysée.

Au vu de ces informations, la commission a adressé le vendredi 28 décembre 2018 à M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, ainsi qu'à la présidence de la République des demandes d'explications afin de faire la lumière sur les conditions dans lesquelles M. Alexandre Benalla a pu faire usage de passeports diplomatiques en dépit de la demande de restitution qui lui avait été adressée après son licenciement, au mois de juillet dernier, et alors même qu'il avait déclaré, lors de son audition sous serment du 19 septembre 2018, les avoir laissés dans le bureau qu'il occupait à l'Élysée.

Par ailleurs, conformément à son mandat, la commission vérifiera que la sanction de licenciement infligée à M. Alexandre Benalla a bien entraîné l'arrêt de toute collaboration entre l'intéressé et la présidence de la République.

Des demandes d'éclaircissements ont également été formulées concernant d'éventuelles activités privées, notamment dans le domaine de la sécurité, réalisées par MM. Alexandre Benalla ou Vincent Crase lorsqu'ils étaient en fonction à l'Élysée.

Le président de la commission, M. Philippe Bas (Les Républicains – Manche), et les rapporteurs, Mme Muriel Jourda (Les Républicains – Morbihan) et M. Jean-Pierre-Sueur (Socialiste et républicain – Loiret), ont indiqué : « *en fonction des informations qui nous seront transmises, nous apprécierons s'il y a lieu de procéder à de nouvelles auditions voire de saisir la justice.* »